# AVIS D'AGREMENT DE CABINETS DE FORMATION ET DE FORMATEURS POUR LE CONSEIL DU CAFE-CACAO

Le Conseil du Café-Cacao lance un avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de cabinets de formation, et de Formateurs free-lance, en vue de constituer une base de données de prestataires agréés pour la formation de son personnel. Il invite donc, tous les organismes ou les cabinets de formation et les formateurs free-lance, de renommée nationale ou internationale, justifiant d'une bonne connaissance du secteur café-cacao, et désireux de participer à la formation du personnel, à déposer un dossier de demande d'agrément à ses services.

## 1. DOMAINES D'ACTIVITES SOUHAITES

- ACHAT ;
- ANGLAIS ;
- ASSURANCE ;
- AUDIT ;
- BUDGET ET CONTROLE DE GESTION ;
- COMMERCE INTERNATIONAL ;
- COMMUNICATION ET MARKETING ;
- COMPTABILITE ET FINANCE ;
- DROIT ET FISCALITE ;
- FINANCE DE MARCHE ;
- GESTION COOPERATIVE ;
- GESTION DES PROJETS ;
- INFORMATIQUE ;
- LOGISTIQUE ;
- MANAGEMENT ET LEADERSHIP ;
- PASSATION DE MARCHE ;
- QUALITE ;
- RESSOURCES HUMAINES ;
- SUIVI-EVALUATION ;
- TRANSIT;
- VENTE ;

## 1. DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être constitués des documents ci-dessous :

**2-1 Personnes physiques (formateurs free-lance)**

- une demande d'agrément ;
- un Curriculum Vitae détaillé et certifié sincère, comportant les références précises (nom et contacts) ;
- une photocopie de la pièce d'identité ;
- une photo d'identité ;
- une photocopie des diplômes ;
- les domaines de compétence ;

**NB :** des documents attestant de l'expérience dans le domaine d'intervention seraient un atout.

**2-2 Personnes morales (organismes ou cabinets de formation)**

- une demande d'agrément ;
- un registre de commerce ou les statuts enregistrés ;
- une attestation de régularité fiscale datant d'au moins trois (3) mois ;
- la déclaration CNPS ;
- l'habilitation FDFP en cours de validité ou de l'année précédente ;
- la fiche signalétique de la structure ou du cabinet ;
- les domaines de compétence ;

**NB :** les certificats de bonnes exécutions seraient un atout.

Les candidats intéressés sont priés de déposer leurs dossiers techniques en **cinq (05) exemplaires dont un (01) original** sous pli fermé à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le **15 Avril 2015 à 16H00** précises. Le dossier doit porter la mention : « **Agrément de formateurs / personnes physiques » ou « Agrément de formateurs / personnes morales »** :

**Le Conseil du Café-Cacao**
**Service Achats et Passation des Marchés**
**Sis au 19e étage de l'immeuble de la CAISTAB au Plateau 17 BP 797 Abidjan 17**
**Numéro téléphonique : 20 20 27 68 / 20 20 27 50**

**NB : Les organismes ou cabinets de formation seront visités.**

2. Le Conseil du Café-Cacao se réserve le droit de ne pas donner de suite au présent appel à manifestation d'intérêt si les dossiers ne lui paraissent pas acceptables, ou pour toute autre raison, sans être tenu de justifier sa décision.